



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **6 octobre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	31	5	7

Date de convocation le **21 septembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Nadia **LAKEHAL**

V_DEL_22106_29

Dotation politique de la Ville 2022

Rapporteur : Monsieur GOMEZ,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V-DEL 22106_29-DE

La dotation politique de la Ville (DPV), créée par la loi de financer le logement, a pour objet de soutenir les actions des communes inscrites dans les dispositifs en faveur des quartiers prioritaires. Cette dotation soutient des projets d'investissement ou de fonctionnement qui correspondent aux objectifs fixés par le contrat de ville. Les projets doivent se réaliser en quartier politique de la ville (QPV) ou à proximité de ceux-ci, dans une logique de « quartier vécu ».

En 2022, les communes éligibles à la DPV réunissent les trois conditions cumulatives suivantes, inchangées par rapport à 2021 :

- avoir fait partie, au moins une fois au cours des trois derniers exercices précédant la répartition, pour les communes de plus de 10 000 habitants, des 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;
- présenter une proportion de population située en quartiers prioritaire de la politique de la Ville (QPV) supérieure à 19 % ;
- faire partie du périmètre d'intervention de la politique de la ville.

Par ailleurs, en raison de crédits complémentaires, l'État a proposé, à titre exceptionnel pour 2022, d'ajouter par avenant des actions présentées dans le cadre de la programmation sociale de la politique de la Ville à la liste de ceux financés par la convention attributive de subvention 2022 de la DPV.

En synthèse, 14 projets sont subventionnés en 2022 au titre de la DPV :

- six projets en fonctionnement pour une subvention totale de 553 000 € ;
- à titre exceptionnel en 2022, quatre projets en fonctionnement pour une subvention totale de 50 000 € ;
- quatre projets en investissement pour une subvention totale de 1 212 800 €.

La ville bénéficiera donc d'une recette totale de 1 815 800 €, soit 1 765 800 € non comptés les quatre projets exceptionnels, en repli de 1,9 % par rapport à 2021 (1 800 000€). Cette évolution est à mettre en regard de la diminution de 2,6 % de l'enveloppe de crédits délégués au département du Rhône entre 2021 et 2022.

	Intitulé de l'opération	Coût total - TTC pour le fonctionnement - HT pour l'investissement	DPV 2022	Autres financements	Commune
Fonctionnement	Activ'été 2022	415 000	247 000	0	168 000
Fonctionnement	Accueil, animation et organisation d'activités, à destination des jeunes vaudais	278 300	110 000	0	168 300
Fonctionnement	Biennales des cultures urbaines	113 946	60 000	0	53 946
Fonctionnement	Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme	207 800	100 000	40 000*	67 800
Fonctionnement	Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci	25 000	20 000	0	5 000
Fonctionnement	Congrès	20 000	16 000	0	4 000

	scientifique des enfants				
Exceptionnel	Café créa	26 800	12 000	0	14 800
Exceptionnel	Rendez vous de l'emploi 2022	29 700	12 000	0	17 700
Exceptionnel	Hors les murs	43 500	16 000	0	27 500
Exceptionnel	Accueils en soirée	31 000	10 000	0	21 000
Investissement	Equipement mutualisé Ville campus	7 071 864	1 101 800	4 000 000**	2 011 864
Investissement	Gymnase Rousseau	20 580	16 400	0	4 180
Investissement	Groupe scolaire A.France	70 000	56 000	0	14 000
Investissement	Bibliothèque Chassine	48 333	38 600	0	9 733
TOTAL		8 401 823	1 815 800	4 040 000	2 546 023

*CGET : 15 000 € et DILCRAH : 25 000 €

** Ministère de la Culture : 2 750 000 € et ANRU : 1 250 000 €

Dans le cadre de la DPV 2022, le détail des projets et des montants des opérations proposées par la Ville est le suivant (les projets ajoutés à titre exceptionnel sont signalés par le terme « Programmation sociale ») :

- **Activ'été 2022**

Le projet Activ'été a pour objectif d'offrir des activités diversifiées aux jeunes et à leur famille, adaptées à leurs besoins durant l'été. Comme les années précédentes, il s'agit de proposer des manifestations culturelles, sportives et de soutenir et développer la dynamique sportive sur la Ville.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	415 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	247 000,00
		Reste à charge Ville	168 000,00
TOTAL	415 000,00	TOTAL	415 000,00

- **Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans**

L'ambition de la Ville est de mettre en œuvre, tout au long de l'année, une politique de la jeunesse qui accompagne les nouvelles générations dans leurs parcours et leur vie quotidienne, et qui répond à leurs attentes et à leurs aspirations. L'action de la ville pour les jeunes se matérialise ainsi dans différents domaines par les objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement personnel (réussite scolaire, accès à la culture, aux sports...).

- Développer l'autonomie (vie quotidienne, orientation, santé,
- Encourager l'engagement citoyen,
- Permettre un accès aux loisirs, à la culture, aux sports et aux vacances en impliquant les jeunes le plus possible, grâce à l'organisation d'activités, de sorties, de mini-séjours et d'évènements adaptés en fonction des besoins et de l'âge.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	278 300,00	Financement prévisionnel DPV 2022	110 000,00
		Reste à charge Ville	168 300,00
TOTAL	278 300,00	TOTAL	278 300,00

- **Biennales des cultures urbaines de Vaulx-en-Velin**

Avec l'expérience concluante de la programmation culturelle déployée aux étés 2020 et 2021, la Ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de positionner la B.C.U du 22 juin au 9 juillet 2022.

Les cultures urbaines représentent l'ensemble des pratiques artistiques, culturelles et sportives issues de l'espace urbain. Le spectre artistique est large et évolue avec son temps : danse, musique, human beat-box, street art, street food, mode, design, sports...

Les cultures urbaines portent les valeurs citoyennes de respect de l'altérité, de mixités, de transmission, et favorisent l'appropriation de l'espace public comme un commun à partager et faire vivre.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	113 946,00	Financement prévisionnel DPV 2022	60 000,00
		Reste à charge Ville	53 946,00
TOTAL	113 946,00	TOTAL	113 946,00

- **Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**

Le Plan territorial de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations signé le 29 octobre 2014 entre la ville de Vaulx-en-Velin et des partenaires institutionnels et associatifs permet la mise en œuvre de multiples actions sur la commune, par :

- la collectivité ;
- les partenaires associatifs et institutionnels du Plan de Lutte qui, notamment, participent au comité de pilotage qui définit les objectifs annuels et rend compte des actions réalisées ;

- les structures retenues dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Ce Plan de Lutte s'articule autour de sept axes :

- o Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- o Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- o Renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- o Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- o Histoire et mémoire ;
- o L'engagement Citoyen ;
- o Égalité entre les femmes et les hommes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	207 800,00	Financement prévisionnel DPV 2022	100 000,00
		Autre financement	40 000,00
		Reste à charge Ville	67 800,00
TOTAL	207 800,00	TOTAL	207 800,00

- **Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**

L'Atelier, Médiathèque Maison de Quartier Léonard-de-Vinci, tiers-lieu structurant qui accompagne la transformation urbaine et sociale du Mas du Taureau, a ouvert ses portes le 8 février 2022.

Afin de renforcer les actions d'appropriation du lieu, une programmation d'actions culturelles est imaginée pour l'inauguration de la MMQ, dans la seconde quinzaine de juin 2022.

Ces actions culturelles se placent sous le double signe :

- de la mise en œuvre locale des droits culturels au sens de l'article 103 de la loi NoTRe renvoyant à la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 (UNESCO),
- du renforcement du pouvoir d'agir des habitants et des habitantes par un accès renforcé aux cultures.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	25 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	20 000,00
		Reste à charge Ville	5 000,00
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00

- **Congrès scientifique des enfants 2022**

Le Congrès des enfants offre une occasion unique à 150 enfants scolarisés en cycle 3 (fin de primaire et début de collège) de participer à une aventure collective permettant d'apprécier le travail de recherche d'un scientifique d'aujourd'hui. Les six classes participant à ce projet doivent mener une recherche pendant en moyenne six mois sur une thématique scientifique donnée dans les domaines de l'astronomie ou du spatial. Ils sont accompagnés dans leur projet par des doctorant(e)s de l'Université Lyon 1 et des médiateurs scientifiques du Planétarium qui viennent régulièrement à leur rencontre dans leurs classes, au sein des écoles de la Ville.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	20 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	16 000,00
		Reste à charge Ville	4 000,00
TOTAL	20 000,00	TOTAL	20 000,00

- **PROGRAMMATION SOCIALE – Café Créa Soutien à l'entrepreneuriat et à l'émergence d'activités**

Café Créa a pour objectif de structurer l'éco système local en matière d'entrepreneuriat afin de favoriser la création d'activités sur le territoire et plus spécifiquement au sein des quartiers politique de la ville (QPV). Ainsi, quatre objectifs principaux sont attendus :

- consolider la coordination des structures de la création présentes sur le territoire pour une plus grande efficacité de l'action engagée ;
- promouvoir et sensibiliser à la création d'activités auprès des personnes résidant en QPV et rendre lisible l'offre de service ;
- sécuriser les parcours de création et réduire le taux d'échec à 3 ans ;
- favoriser la création d'activités.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	26 800,00	Financement prévisionnel DPV 2022	12 000,00
		Reste à charge Ville	14 800,00
TOTAL	26 800,00	TOTAL	26 800,00

- **PROGRAMMATION SOCIALE – Les rendez-vous de l'emploi 2022**

La ville de Vaulx-en-Velin est engagée depuis de longues années dans une politique forte de soutien à l'emploi. Les rendez-vous de l'emploi s'intègrent dans cette dynamique avec l'objectif de proposer une action en faveur des demandeuses et demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent, dans le but de diminuer le taux de chômage local et de favoriser l'insertion professionnelle des femmes et des hommes. L'action est développée depuis septembre 2017 et s'avère concluante.

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- faciliter la mise en relation directe entre les demandeuses d'emplois et les demandeurs d'emploi résidant en QPV et les entreprises qui recrutent,

- préparer les candidat(e)s de manière renforcée à la rencontre avec l'entreprise
- faire connaître les métiers en tension et les filières de façon différenciée pour les femmes et les hommes,
- faire connaître les formations et en faciliter l'accès pour tous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	29 700,00	Financement prévisionnel DPV 2022	12 000,00
		Reste à charge Ville	17 700,00
TOTAL	29 700,00	TOTAL	29 700,00

• PROGRAMMATION SOCIALE – Animation hors les murs

La Ville soutient l'initiative d'opérateurs culturels, d'associations socio-culturelles, des structures d'animation sociales pour l'organisation d'initiations culturelles en pied d'immeuble en soirée et pendant les week-ends. Forte de cette expérience, il est envisagé de développer ce type d'interventions autour du sport, culture scientifique, animations...

Les objectifs poursuivis consistent à :

- Externaliser l'intervention des Pôles d'activités au plus près des publics adolescents et pré adolescents qui ne fréquentent pas les structures jeunesse pendant les vacances scolaires
- Favoriser la mixité de genre, relation inter quartiers, l'inscription des jeunes dans un parcours éducatif...
- Rentrer en contact avec les jeunes mais aussi avec les familles afin de créer du lien et instaurer une relation de confiance avec l'équipe d'animation.

L'action vise à répondre au manque de structures d'accueil sur le territoire et à un besoin de lien social dans les familles et auprès des habitants.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	43 500,00	Financement prévisionnel DPV 2022	16 000,00
		Reste à charge Ville	27 500,00
TOTAL	43 500,00	TOTAL	43 500,00

• PROGRAMMATION SOCIALE – Accueil en soirée, un espace citoyen ?

L'objectif est de réinvestir les territoires, afin de créer une dynamique permettant aux jeunes et à la population de mieux vivre ensemble.

Objectifs poursuivis au regard du Contrat de ville :

- Créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant

contre le sentiment d'abandon et d'isolement des jeunes
volet emploi-insertion ;

- Développer et renforcer des actions éducatives pour les 16/25 ans en risque de rupture, de marginalisation et de prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation à travers des projets culturels tels que la réalisation d'un documentaire sur la vie du quartier durant le confinement ;
- Développer des actions participant au développement de la citoyenneté et à la réaffirmation des valeurs de la République en constituant un conseil local de la jeunesse ou en constitution d'association de jeunes ;
- Améliorer les rapports entre les filles et les garçons liées au réseaux sociaux pour lutter contre le harcèlement numérique et lecture critique des médias ;
- Poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes aux dangers de la route.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Coût de l'opération TTC	31 000,00	Financement prévisionnel DPV 2022	10 000,00
		Reste à charge Ville	21 000,00
TOTAL	31 000,00	TOTAL	31 000,00

• Équipement mutualisé Ville Campus – partie travaux

La ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée avec les écoles du campus situé sur le territoire communal dans la construction d'un équipement mutualisé implanté dans la ZAC Hôtel de Ville. Il constitue un élément physique du continuum universitaire. Il permettra un usage partagé entre la Ville, ses habitants, les acteurs locaux et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur. C'est un lieu de rencontres et de croisements qui favorisera la progression des jeunes et leur montée en compétence. Il accueillera l'équipe du Campus des métiers et des qualifications « ville intelligente ».

C'est un lieu de diffusion du savoir où se confondent pratiques professionnelles, formations et échanges. Il contribuera à l'excellence et à la valorisation du territoire.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	7 071 864,00	DPV	1 101 800,00
		Ministère de la Culture	2 750 000,00
		ANRU	1 250 000,00
		Reste à charge Ville	1 970 064,00
TOTAL	7 071 864,00	TOTAL	7 071 864,00

- **Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)**

Conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009, la ville a fait réaliser les diagnostics des tous ses ERP (établissements recevant du public). Ces diagnostics ont permis d'évaluer les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti.

La ville ayant un patrimoine important, l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) inclus dans l'ordonnance, permet d'échelonner les travaux restant à réaliser sur une période de 9 ans en 3 phases de 3 ans.

La mise en accessibilité du gymnase Rousseau est prévue cette année 2022.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	20 580,00	DPV	16 400,00
		Ville	4 180,00
TOTAL	20 580,00	TOTAL	20 580,00

- **Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle**

Le groupe scolaire A. France construit en 1970 comporte actuellement une école élémentaire d'une surface de 1800m², une maternelle de 708m² et un restaurant scolaire de 300m².

Situé en quartier prioritaire, le groupe scolaire a déjà fait l'objet d'une rénovation de ses classes et divers espaces de travail et d'activité en 2009.

Les travaux d'isolation et d'étanchéité des toitures restent à être réalisés en commençant par l'école maternelle.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	70 000,00	DPV	56 000,00
		Ville	14 000,00
TOTAL	70 000,00	TOTAL	70 000,00

- **Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité**

Des travaux de remplacement, d'isolation et d'étanchéité des toitures vieillissantes de la Bibliothèque Chassine, située en quartier prioritaire, sont à réaliser.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Coût de l'opération HT	48 333,00	DPV	38 600,00

		Envoyé en préfecture le 14/10/2022
		Reçu en préfecture le 14/10/2022
	Ville	Publié le
TOTAL	48 333,00	TOTAL
		ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2022 et leur plan de financement prévisionnel ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en fonctionnement ;
- autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention attributive de subvention en fonctionnement intégrant à titre exceptionnel à la DPV 2022 quatre opérations supplémentaires ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en investissement ;
- dire que les recettes de DPV 2022 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2022 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

- d'approuver les actions proposées dans le cadre de la DPV 2022 et leur plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en fonctionnement ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention attributive de subvention en fonctionnement intégrant à titre exceptionnel à la DPV 2022 quatre opérations supplémentaires ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention attributive de subvention 2022, en investissement ;
- de dire que les recettes de DPV 2022 seront imputées sur les crédits du budget principal et du budget annexe Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci des exercices 2022 et suivants, chapitre 74, compte 748372.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , David LAÏB , Mustapha USTA , Christine BERTIN , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE



**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN**

INVESTISSEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Équipement mutualisé ville campus – partie travaux**
- **Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)**
- **Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle**
- **Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de sa sélection dans la liste des communes susceptibles de bénéficier de la dotation politique de la ville en 2022.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Équipement mutualisé ville campus – partie travaux	Investissement	- s'inscrire dans le Schéma de Développement Universitaire de l'Agglomération et concrétiser le principe de « continuum universitaire » - favoriser les réussites éducatives des jeunes et augmenter le niveau de qualification des adultes avec la présence du Campus des métiers et des qualifications « ville intelligente » - réaliser un équipement performant et durable répondant aux usages d'enseignement et de formation et d'événements à destination des entreprises et des habitants - réaliser un bâtiment qui puisse accueillir à la fois des enseignements et des actions de promotion de partenariat public privé, vecteur de la transition énergétique et numérique, et vitrine du renouvellement urbain 2.0	Mars 2023	Septembre 2024
Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR	Investissement	Mise en accessibilité conformément au décret n°2009-500 du 30 avril 2009 et selon l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).	Juillet 2022	Août 2022
Groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle	Investissement	- Renforcer l'égalité des chances dans la réussite éducative - Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires	Juillet 2022	Août 2022
Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine : travaux d'isolation et d'étanchéité	Investissement	- Renforcer l'égalité des chances dans la réussite éducative - Renforcer les conditions de la réussite au sein des établissements scolaires	Juin 2022	Juin 2022

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet de la date de commencement d'exécution de chaque opération.

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 1 212 800,00 €** ainsi réparti:

- **n° 1 " Équipement mutualisé ville campus – partie travaux "** à hauteur de 15,58% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 7 071 864,00 € (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville, sera égal à **1 101 800,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 2 " gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)"** à hauteur de 79,68% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 20 580,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 400,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effective
taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au m

- **n° 3 "groupe scolaire Anatole France : travaux d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle"**
à hauteur de 80,00% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 70 000,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **56 000,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

- **n° 4 " Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine "** à hauteur de 79,86% du montant prévisionnel HT du projet.

Le montant prévisionnel du projet étant fixé à 48 333,00€ (HT), le montant total que l'État versera au bénéficiaire, maître d'ouvrage du projet, au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **38 600,00 €**.

Le montant définitif de l'aide sera calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées par application du taux ci-dessous. En tout état de cause, le montant définitif sera plafonné au montant prévisionnel.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

Le montant de la subvention sera versé au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et le cadencement suivant :

- 30 % de la subvention sera versé au titre d'une avance lors du commencement de réalisation du projet ;
- 50 % de la subvention sera versé au titre d'acomptes en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués par la commune ;

A l'appui de ses demandes de paiement, le bénéficiaire déposera un état récapitulatif détaillé, qu'il datera et certifiera exact, des dépenses réalisées, accompagné des pièces justificatives et copies des factures acquittées.

- Le solde de la subvention sera versé après transmission d'un état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées certifiées par le comptable public de la commune accompagné des copies des factures acquittées et des pièces justificatives non encore produites.

Ces justificatifs devront être produits auprès du service dans les 3 mois maximum à compter de la fin de l'opération.

L'ensemble des factures et autres justificatifs doit être établi au nom du bénéficiaire.

Tous les versements sont effectués au vu d'un certificat administratif établi par l'ordonnateur et de l'état récapitulatif détaillé des dépenses effectuées.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'à la date d'achèvement de la réalisation des projets présentés à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Publié le 14/10/2022
ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution des actions décrites à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement.

En cas de modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement prévu à l'article 2, avant expiration d'un délai de 5 ans, la subvention devra être reversée par le bénéficiaire.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention décidée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Intitulé de l'opération :

Projet n°1

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT			Recettes	
Coût des lots travaux :		6 527 034,67€	DPV	1 101 800,00 €
Lot 01 terrassement-maçonnerie-gros œuvre	1 431 967,16€			
Lot 02 structure bois-couverture-menuiseries ext.	2 505 343,69€			
Lot 03 serrurerie	332 357,95€			
Lot 04 menuiseries intérieures	395 709,66€		Ministère de la culture	2 750 000,00 €
Lot 05 plâtrerie-peinture	282 155,99€			
Lot 06 BTC (néant)				
Lot 07 revêtements de sols	283 412,92€			
Lot 08 chauffage-ventilation-plomberie	581 192,20€		ANRU	1 250 000,00 €
Lot 09 électricité	376 672,51€			
Lot 10 photovoltaïque	86 536,29€			
Lot 11 ascenseurs	28 809,77€			
Lot 12 voiries et réseaux divers-espaces verts	222 876,53€		Ville	1 970 064,00 €
Frais de publication, divers		6 137,00€		
Imprévus		326 352,33€		
Acquisition foncier		137 340,00€		
Frais de raccordement		75 000,00€		
Total HT		7 071 864,00 €	Total	7 071 864,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2

Gymnase Rousseau : travaux de mise en accessibilité
PMR (personnes à mobilité réduite)

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Coût des travaux	20 580,00 €	DPV	16 400,00 €
		Ville	4 180,00 €
Total HT	20 580,00 €	Total	20 580,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3

Groupe scolaire Anatole France : travaux
d'isolation et d'étanchéité sur l'école maternelle

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles HT		Recettes	
Travaux d'étanchéité :		DPV	56 000,00 €
- Sécurité de chantier	8 192,28 €		
- Support d'étanchéité	4 356,24 €	Ville	14 000,00 €
- Pare vapeur	7 908,36 €		
- Isolation thermique	25 034,88 €		
- Etanchéité à base de bitume élastomère	13 691,17 €		
- Evacuation des eaux pluviales	8 074,50 €		
- Couvertine	2 262,00 €		
- Abergement de sote de toiture bitume	480,57 €		
Total HT	70 000,00 €	Total	70 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4

Bibliothèque Marie-Ghislaine Chassine :
travaux d'isolation et d'étanchéité

Le plan de financement est le suivant :

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
 Reçu en préfecture le 14/10/2022
 Publié le 
 ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Dépenses éligibles HT			
Travaux isolation/étanchéité - montant éligible	48 333,33€	DPV	38 600,00 €
Devis présenté :	48 995,37	Ville	9 733,00 €
Sécurité de chantier	4 851,26 €		
Support d'étanchéité	3 682,06 €		
Pare vapeur	5 596,17 €		
Isolation thermique	17 715,36€		
Etanchéité à base de bitume élastomère	9 767,36 €		
Evacuation des eaux pluviales	5 383,00 €		
Couvertine	1 566,00 €		
Abergement de sortie de toiture bitume	434,16 €		
Total HT	48 333,00 €	Total	48 333,00 €

**AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
- COMMUNE DE VAULX EN VELIN -**

FONCTIONNEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la convention attributive de subvention 2022 au titre de la dotation politique de la ville pour les actions de fonctionnement ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin, représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de Vaulx-en-Velin
Hôtel de ville – Place de la Nation – 69190 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

Considérant l'intérêt de plusieurs actions présentées par le bénéficiaire dans le cadre de la programmation sociale de la politique de la ville (programme 147) mais non retenues faute de crédits disponibles suffisants ;

Considérant que ces projets sont éligibles à la dotation politique de la ville (programme 119) et susceptibles d'être financés avec les crédits de cette dotation ;

Considérant que les parties sont convenues, pour l'année 2022 et à titre exceptionnel, d'ajouter ces dossiers à la liste de ceux financés par la convention attributive de subvention 2022 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de compléter, pour l'année 2022 et à titre exceptionnel, la liste des dossiers retenus par la convention attributive de subvention 2022.

L'article 1^{er} "Objet de la convention" est ainsi complété :

Par le présent avenant, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités
- Les rendez-vous de l'emploi 2022
- Animation hors les murs
- Accueil en soirée, un espace citoyen ?

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de son éligibilité à la dotation politique de la ville en 2022.

Article 2 : Ajout à l'article 2 de la convention attributive de subvention 2022

L'article 2 "Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis" est ainsi complété :

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités	fonctionnement	Favoriser la création d'activité, enjeu important en matière de développement économique, de développement local et en matière d'emploi, notamment dans les QPV où le taux de chômage est plus élevé	01/01/2022	31/12/2022
Les rendez-vous de l'emploi 2022	fonctionnement	Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion en rapprochant l'offre d'emploi local des demandeurs d'emploi. Cibler les publics les plus défavorisés	01/01/2022	31/12/2022
Animation hors les murs	fonctionnement	Externaliser l'intervention des Pôles d'activités au plus près des publics adolescents et pré-adolescents qui ne fréquentent pas les structures jeunesse pendant les vacances scolaires Favoriser la mixité de genre, de relation inter-quartiers, l'inscription des jeunes dans un parcours éducatif...	01/07/2022	20/08/2022
Accueil en soirée, un espace citoyen ?	fonctionnement	- Créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et d'isolement des jeunes et des habitants avec un volet emploi-insertion - développer et renforcer des actions éducatives pour les 16/25 ans en risque de rupture, de marginalisation et prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation à travers des projets culturels tels que la réalisation d'un documentaire sur la vie du quartier durant le confinement - Développer des actions participant au développement de la citoyenneté et à la réaffirmation des valeurs de la République en constituant un conseil local de la jeunesse ou une association de jeunes - Améliorer les rapports entre les filles et les garçons liés aux réseaux sociaux pour lutter contre le harcèlement numérique et lecture critique des médias - Poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes aux dangers de la route	01/03/2022	30/09/2022

Le bénéficiaire est tenu d'informer le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

Annexe technique et financière

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Café Créa
l'émergence d'activités

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	250,00 €	DPV	12 000,00 €
Locations	1 700,00 €	Ville	14 800,00 €
Autres services extérieurs	3 100,00 €		
Charges de personnel	21 750,00 €		
Total TTC	26 800,00 €	Total	26 800,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Les rendez-vous de l'emploi 2022

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats de fournitures	1 000,00 €	DPV	12 000,00 €
Locations	3 000,00 €	Ville	17 700,00 €
Publicité, publication	1 000,00 €		
Charges de personnel	24 700,00 €		
Total TTC	29 700,00 €	Total	29 700,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3 : Animation hors les murs

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service	8 700,00 €	DPV	16 000,00 €
Fournitures			
Entretien et réparation / assurance	5 300,00 €	Ville	27 500,00 €
Publicité, publications / déplacements, missions	6 000,00 €		
Charges de personnel	23 500,00 €		
Total TTC	43 500,00 €	Total	43 500,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4 : Accueil en soirée, un espace citoyen ?

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service	7 500,00 €	DPV	10 000,00 €
Fournitures			
Locations	1 500,00 €	Ville	21 000,00 €
Déplacements, missions	3 000,00 €		
Charges de personnels	19 000,00 €		
Total TTC	31 000,00 €	Total	31 000,00 €

Article 3 : Ajout à l'article 3 de la convention attributive de subvention 2022

L'article 3 "**Dispositions financières**" est ainsi complété :

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 50 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 " Café Créa Soutien entrepreneuriat et à l'émergence d'activités "** à hauteur de 44,77% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 26 800,00€ (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **12 000,00 €**.

- **n° 2 " Les rendez-vous de l'emploi 2022 "** à hauteur de 40,40% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 29 700,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **12 000,00 €**.

- **n° 3 " Animation hors les murs "** à hauteur de 36,78% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 43 500,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 000,00 €**.

- **n° 4 " Accueil en soirée, un espace citoyen ? "** à hauteur de 32,25% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 31 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **10 000,00 €**.

Article 4 : les dispositions des articles 4 à 8 de la convention attributive de subvention 2022 demeurent inchangées.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
le préfet, secrétaire général
préfet délégué pour l'égalité des chances,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

**CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN**

FONCTIONNEMENT

Vu les articles L.2334-40, L.2334-41, R.2334-36 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon de juillet 2019 qui prolonge jusqu'au 31 décembre 2022, le contrat de ville de la Métropole de Lyon pris pour la période 2015-2020 ainsi que la convention locale d'application de la ville de Vaulx-en-Velin ;

Vu la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 20 janvier 2022 relative à la répartition de la dotation politique de la ville pour 2022 ;

Vu la demande de financement présentée par le bénéficiaire ;

ENTRE :

L'État, représenté par M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône

d'une part,

ET

La commune de Vaulx-en-Velin
Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, maire de la commune de Vaulx-en-Velin
Adresse : Hôtel de Ville – Place de la Nation – 69120 Vaulx-en-Velin

Dénommée ci-après « le bénéficiaire »

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par la présente convention, l'État s'engage à subventionner les projets suivants :

- **Activ'été 2022**
- **Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans**
- **Biennales des cultures urbaines de Vaulx**
- **Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme**
- **Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**
- **Congrès scientifique des enfants 2022**

présentés par le bénéficiaire dans le cadre de son éligibilité à la dotation politique de la ville en 2022.

Article 2 : Descriptif des projets subventionnés et des objectifs poursuivis

Le bénéficiaire s'engage à réaliser les projets suivants :

Intitulé de l'opération	Nature du projet	Objectifs au regard de la convention locale d'application	Date prévue de commencement de réalisation	Date prévue d'achèvement de réalisation
Activ'été 2022	Fonctionnement	1. Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale 2. Soutenir et développer la dynamique sportive de la ville 3. Sensibiliser le public aux questions de développement durable	02/07/2022	13/08/2022
Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans	Fonctionnement	1. Investir l'espace public par des manifestations culturelles, sportives et relatives à la vie sociale 2. Privilégier l'accès aux actions de formation qualifiante en direction des demandeurs d'emploi issus de quartiers prioritaires et notamment des jeunes 3. Soutenir les initiatives innovantes de promotion de la citoyenneté développées auprès du public jeune	01/01/2022	31/12/2022
Biennales des cultures urbaines de Vaulx	Fonctionnement	1. <u>Pilier cohésion sociale</u> : Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion – Favoriser l'autonomie des habitants et le lien social – Favoriser l'accès aux droits et à l'offre de service de tous les acteurs publics du territoire, en portant une attention particulière à la fracture numérique – Valoriser le sport comme vecteur de lien social, de réussite et de développement des quartiers 2. <u>Pilier valeurs de la République</u> : Promouvoir la citoyenneté et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations – Soutenir la prévention et la médiation, notamment vis-à-vis du public jeune – Valoriser les mémoires et la capacité d'agir des habitants – Égalité Femmes / Hommes 3. <u>Pilier emploi/insertion</u> : Mobiliser les habitants en QPV et dynamiser leur parcours d'insertion ou d'emploi	22/06/2022	9/07/2022
Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme	Fonctionnement	<u>Objectif 4.2 : lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes et citoyenneté</u> Le plan s'articule autour de 7 axes : 1. Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2. Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public 3. Renforcer la qualification juridique des acteurs 4. Favoriser l'accès aux droits des victimes 5. Histoire et mémoire 6. L'engagement citoyen 7. Égalité entre les femmes et les hommes	01/01/2022	31/12/2022
Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration	Fonctionnement	<u>Axe cohésion sociale</u> : Faire de l'éducation un levier de réussite (projets d'éducation artistique et culturelle) – Favoriser les conditions du vivre ensemble – Impulser une dynamique de projet social sur le Grand Mas structurée autour de l'équipement Médiathèque Maison de quartier – Soutenir la vie associative locale, les associations structurantes tout comme les associations de quartier qui favorisent au quotidien les habilités sociales des habitants – Favoriser l'émergence de projets culturels en s'appuyant sur les acteurs locaux – Investir l'espace public par des manifestations culturelles et propositions artistiques	15/06/2022	1/07/2022

Congrès scientifique des enfants 2022	Fonctionnement	1. Créer les conditions de la réussite éducative en permettant à la fois l'acquisition de connaissances scolaires et celles des codes sociaux et culturels 2. Favoriser l'implication et l'assise locale des acteurs universitaires et économiques ainsi que les services municipaux en matière de réussite éducative, d'orientation et d'insertion.	01/05/2022	30/06/2023
--	----------------	---	------------	------------

Article 3 : Dispositions financières

L'État s'engage, au titre de l'année 2022, à subventionner les projets présentés à l'article 2 de la présente convention représentant un **montant total de 553 000,00 €** ainsi réparti :

- **n° 1 " Activ'été 2022 "** à hauteur de 59,51% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 415 000,00€ (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **247 000,00 €**.

- **n° 2 " Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'évènements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans "** à hauteur de 39,52% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 278 300,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **110 000,00 €**.

- **n° 3 " Biennales des cultures urbaines de Vaulx "** à hauteur de 52,65% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 113 946,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **60 000,00 €**.

- **n° 4 " Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme "** à hauteur de 48,12% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 207 800,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **100 000,00 €**.

- **n° 5 " Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration "** à hauteur de 80,00% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 25 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **20 000,00 €**.

- **n° 6 " Congrès scientifique des enfants 2022 "** à hauteur de 80,00% du coût de fonctionnement du projet.

Le budget de fonctionnement prévisionnel du projet étant fixé à 20 000,00 € (TTC) pour l'année 2022, le montant total que l'État versera au bénéficiaire au titre de la dotation politique de la ville sera égal à **16 000,00 €**.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention :

La subvention sera versée au bénéficiaire, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et en une seule fois lors de l'engagement ou au moment de l'achèvement de l'opération.

Un bilan technique et financier de l'opération devra être produit pour chaque action au maximum 6 mois après la fin de l'action.

L'ordonnateur est le préfet du département du Rhône.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État se libérera de la somme due au compte ouvert au nom du bénéficiaire.

Intitulé du compte à créditer : Trésorerie de Vaulx-en-Velin

Nom établissement	Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
BDF LYON	30001	00497	E691 0000000	15

Article 5 : Durée de la Convention :

La présente convention est établie jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 6 : Engagements de la commune :

L'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'État. Le bénéficiaire de la subvention doit l'utiliser conformément aux modalités décrites à l'article 2 et répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin par l'administration.

Article 7 : Clause de reversement

En cas de non-exécution de l'action décrite à l'article 2, le bénéficiaire sera amené à reverser à l'État la totalité de la subvention perçue. En cas d'exécution partielle ou imparfaite du projet, le reversement sera dû proportionnellement à la part non exécutée.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à la subvention attribuée par la présente convention sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour l'État,
Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du département du Rhône,

Pour le bénéficiaire,
Madame la maire,

Hélène GEOFFROY

Annexe technique et financière

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
 Reçu en préfecture le 14/10/2022
 Publié le 
 ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_29-DE

Intitulé de l'opération :

Projet n°1 : Activ'été 2022

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	97 000,00 €	DPV	247 000,00 €
Location	1 000,00 €	Ville	168 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	102 000,00 €		
Charges de personnel	215 000,00 €		
Total TTC	415 000,00 €	Total	415 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°2 : Accueil, animation et organisation d'activités, d'actions et d'événements à destination des jeunes vaudais de 11 à 25 ans

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats d'études et fournitures	75 245,00 €	DPV	110 000,00 €
Déplacements, missions	58 555,00 €	Ville	168 300,00 €
Charges de personnel	144 500,00 €		
Total TTC	278 300,00 €	Total	278 300,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°3 : Biennales des cultures urbaines de Vaulx

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achat d'études et de prestations de service Fournitures	73 315,00 €		
Locations	18 920,00 €	DPV	60 000,00 €
Publicité, publications	4 730,00 €		
Impôts et taxes	2 365,00 €	Ville	53 946,00 €
Charges de personnel	14 616,00 €		
Total TTC	113 946,00 €	Total	113 946,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°4 : Plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Charges de personnels	47 800,00 €	DPV	100 000,00 €
Autres charges de gestion courante	160 000,00 €	Ville	67 800,00 €
		ANCT	15 000,00 €
		DILCRAH	25 000,00 €
Total TTC	207 800,00 €	Total	207 800,00 €

Intitulé de l'opération :

**Projet n°5 : Médiathèque Maison de Quartier
Léonard de Vinci : actions culturelles de l'inauguration**

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats	15 000,00 €	DPV	20 000,00 €
Sous-traitance générale/locations	4 000,00 €	Ville	5 000,00 €
Autres services extérieurs	5 000,00 €		
Impôts et taxes	1 000,00 €		
Total TTC	25 000,00 €	Total	25 000,00 €

Intitulé de l'opération :

Projet n°6 : Congrès scientifique des enfants 2022

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses éligibles TTC		Recettes	
Achats d'études et de prestations de service Fournitures	4 000,00 €	DPV	16 000,00 €
Autres services extérieurs	2 500,00 €		
Charges de personnel	13 500,00 €	Ville	4 000,00 €
Total TTC	20 000,00 €	Total	20 000,00 €